

Informations de base	
2024/2920(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Mise en place d'un régime d'autorisation volontaire FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne: modification des annexes I et III à la suite d'un accord de partenariat volontaire avec le Ghana concernant un régime d'autorisation pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) relatif aux importations de bois dans l'Union européenne Subject 3.10.11 Politique forestière 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce 6.30 Coopération au développement	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/10/2024	Publication du document de base non-législatif	C(2024)07458	
30/10/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/01/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		